

TAXE D'APPRENTISSAGE 2013

Promesse de versement

Le Lycée Professionnel Régional Antoine LOMET est habilité à recevoir la taxe d'apprentissage au titre du barème **HORS QUOTA, catégories A et B par cumul.**

Si vous souhaitez faire bénéficier notre lycée de votre contribution, vous devez inscrire sur le bordereau de versement de votre organisme collecteur (OCTA), rubrique « établissement bénéficiaire » le nom et l'adresse de notre lycée : **LP LOMET - 221 avenue d'Italie - 47000 AGEN.**

Avec le montant que vous souhaitez nous attribuer ou si possible, la **formule « AU MAXIMUM »**.

Votre entreprise :

Adresse :

Code postal

Ville :

Personne à contacter

Fonction :

Nom & Prénom :

Tél :

Email :

Votre organisme collecteur (OCTA)

Adresse :

Ville :

Code postal :

Tél :

Le gestionnaire du dossier taxe d'apprentissage (cabinet d'expertise comptable)

Cabinet

Interlocuteur

Merci de nous retourner ce document par email / fax ou courrier ainsi qu'à votre cabinet comptable.

Avec nos remerciements pour votre soutien.

Gérard DUZAN, LP LOMET 221 avenue d'Italie, 47000 AGEN

Tél. : 05.53.47.06.07 Fax. : 05.53.47.30.21

mail : ce.0470004Z@ac-bordeaux.fr

<http://www.lp-antoine-lomet.fr/>